

Adresse de la section des Amis-de-la-Patrie de Paris, lors de la séance du 1er frimaire an III (21 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la section des Amis-de-la-Patrie de Paris, lors de la séance du 1er frimaire an III (21 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 23-24;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19596_t1_0023_0000_6

Fichier pdf généré le 15/07/2019

Pour extrait du procès-verbal de la séance du 30 brumaire an 3^{eme} de la République une et indivisible.

LE PRÉSIDENT (59) : Le patriote dont votre section porte le nom a pris à témoins les rochers de la Suisse que ce n'est pas le nombre qui terrasse la tyrannie, mais le courage et l'amour de la patrie. La section de Guillaume-Tell a toujours montré un courage qui fut avoué par la raison et par le patriotisme. Vos représentants auront toujours les yeux ouverts sur les coupables ; et si les terroristes voulaient encore lever la tête, si un instant de faiblesse suspendait la vengeance nationale, nous porterions nos yeux des bords de la Seine aux bords sanglants de la Loire, nous irions aux tombes de ces victimes, nous en exhumerions des idées qui nous donneraient le courage de terrasser ceux qui veulent ramener la terreur.

La Convention applaudit à vos sentiments ; conservez-les dans vos assemblées ; éclairez ceux qui ne sont qu'égarés, dénoncez les coupables. La loi frappera les derniers et ménagera l'innocent.

f

[Extrait des délibérations de la section des Gardes-Françaises, le 30 brumaire an III] (60)

Un citoyen donne lecture à l'assemblée d'un discours relatif à la révolution du dix thermidor dans lequel il félicite la Convention de l'attitude ferme et vigoureuse qu'elle a prise à cette époque, et des mesures de sagesse qui ont dirigé sa marche depuis cet instant. L'assemblée partageant les sentiments exprimés dans ce discours arrête que demain 1^{er} frimaire elle se rendra en masse à la Convention pour la féliciter sur les mesures révolutionnaires qu'elle a prises pour consolider la liberté et affermir la République et a désigné pour la rédaction de l'adresse les citoyens Sauvageot, Vaumel La Loude, Laveau, Vialard et Delport et Huguët.

Pour extrait conforme.

GOURDAULT, *secrétaire greffier*.

[La section des Gardes-Françaises en masse à la Convention nationale] (61)

Citoyens Représentans,

Des mesures ont été prises dans votre sagesse, ces mesures vigoureuses ont achevé de sauver la liberté.

(59) *Moniteur*, XXII, 598. *Bull.*, 1^{er} frim.

(60) C 328, pl. 1453, p. 24.

(61) C 328, pl. 1453, p. 23 avec les signatures de SAUVAGEOT, VAUMEL LA LOUDE, VIALARD, DELPORT, HUGUËT, GOURDAULT, *secrétaire greffier*. *Bull.*, 1^{er} frim.; *Rép.*, n° 62; *F. de la Républ.*, n° 62; *J. Fr.*, n° 787; *Gazette Fr.*, n° 1054; *M. U.*, n° 1349; *Mess. Soir*, n° 826; *J. Perlet*, n° 789.

Oui Législateurs, vous avez anéanti une société qui a voulu vous rivaliser, société qui célèbre par ses services ne l'est pas moins devenu pas le nombre des traîtres sortis de son sein, société qui a eu l'orgueil de se qualifier de société mère et qui craignoit pas de chercher à dominer toutes les sociétés populaires, tous les citoyens individuellement et la Convention elle-même.

Vous avez écrasé le lion rugissant, or la patrie ne craint plus son reveil ; continuez, législateurs, continuez vos travaux révolutionnaires.

Nous venons vous dire qu'admirateurs de vos efforts en faveur de la liberté, nous jurons avec vous guerre à mort aux intrigants, guerre à mort à tous les lions, à tous les tigres, à tous les cannibales et que notre seul point de ralliement sera, *Vive la République, Vive la Convention nationale*.

LE PRÉSIDENT (62) : Tous ceux qui assistaient aux séances de cette Société ne sont pas coupables ; beaucoup étaient égarés par des hommes à réputation colossale.

Il ne faut pas souffrir qu'il soit élevé d'idole au milieu du peuple français. Il sera heureux, celui à qui le peuple dira à la fin de sa carrière : « Tu as bien fait ton devoir. » Jusque-là on ne doit juger le lendemain que ce qu'il a fait la veille.

Les hommes qui égaraient la Société des Jacobins ne sont pas nombreux : ils sont connus ; leur front porte le sceau de l'ignominie (*Vif applaudissements*) ; leurs crimes sont écrits dans les pages de l'histoire.

Citoyens, vivez en frères dans vos sections ; aimez les lois ; maintenez le gouvernement révolutionnaire jusqu'à ce qu'on puisse y substituer le gouvernement républicain.

g

[La section des Amis-de-la-Patrie à la Convention nationale, le 1^{er} frimaire an III] (63)

Citoyens Représentans,

La section des Amis de la Patrie en masse vient désavouer formellement devant vous l'arrêté pris le 20 brumaire dans son Assemblée à la suite duquel il vous fut le 21 présenté une pétition, par une poignée d'hommes dont les chefs encore couverts du sang innocent qu'ils ont fait verser, ont eù l'impudente audace de vous dire être le voeu général de leurs concitoyens.

L'assemblée générale a fait justice de cette pétition, elle a ordonné qu'elle seroit rayée des registres de ses séances comme liberticides et contre révolutionnaires, tendantes à abolir le gouvernement qui a sauvé la France, pour en

(62) *Moniteur*, XXII, 598.

(63) C 328, pl. 1453, p. 8 signé LELLEUQ, *président*, DUPRÉ, DELMAS, *secrétaires-greffiers*. *Moniteur*, XXII, 556; *Bull.*, 1^{er} frim.; *Rép.*, n° 62; *Ann. Patr.*, n° 690; *C. Eg.*, n° 825; *F. de la Républ.*, n° 62; *J. Fr.*, n° 787; *M. U.*, n° 1349; *Ann. R.F.*, n° 61; *J. Paris*, n° 62; *J. Perlet*, n° 789. *Mess. Soir*, n° 826 qui précise que cette section était la plus nombreuse à la barre.

remettre les rênes dans les mains de ces hommes qui ont souillé la république par cruautés inconnus jusqu'à nos jours.

Nous venons vous féliciter de votre décret qui suspend les séances des jacobins, périsse ceux qui par la terreur voudroient replonger la patrie dans l'esclavage et la servitude, nous sommes la et si les factieux osent encore lever une tête audacieuse et entamer la Convention nationale, nous saurons vous faire un rempart de nos corps, et les faire rentrer dans la poussière d'où jamais ils n'eussent dû sortir.

Restez fermes à votre poste Législateurs, frapper les intrigants et les fripons, qui par des discours astucieux voudroient nous replonger dans l'esclavage et la servitude, nous sommes la et si les factieux osent encore lever une tête audacieuse et entamer la Convention nationale, nous saurons vous faire un rempart de nos corps, et les faire rentrer dans la poussière d'où jamais ils n'eussent dû sortir.

Vive la République française une et indivisible et vive la Convention nationale.

LE PRÉSIDENT (64) : La protestation que vous venez de faire contre cette Adresse vous prouve combien il est nécessaire que les bons citoyens assistent à leurs sections : le crime veille quand le patriotisme s'endort.

Citoyens, redoublez d'activité ; mais qu'elle soit dirigée par la raison, par l'amour de la patrie. Serrez-vous les uns contre les autres ; pardonnez à vos ennemis ; qu'ils marchent avec vous pour le salut de la patrie. Oubliez les haines personnelles ; les tyrans ne les fomentaient qu'afin d'exciter les divisions et de régner plus aisément. Éclairez celui qui n'est qu'égaré ; joignez-vous à vos représentants ; et, en dépit de tous nos ennemis, nous établirons le gouvernement républicain sur des bases solides et durables.

Mention honorable, insertion au Bulletin.

*** : Vous venez d'entendre le véritable vœu de la section des Amis-de-la-Patrie ; celui qu'on vous apporta, il y a dix jours, n'était que l'ouvrage de quelques intrigants qui avaient à leur tête un nommé Cayeux (sic) (65), ci-devant commensal de la maison de Condé, et que je vous donne pour un franc royaliste. Ce Cayeux fut membre de la commune de Paris, et même chargé de l'administration des subsistances de cette ville. Vous vous rappelez comment elle fut approvisionnée, malgré les sommes énormes qui furent données pour cet objet. J'appelle l'attention du comité de Sûreté générale sur ce Cayeux, et sur ceux qui l'accompagnaient, et qui ne valent sûrement pas mieux que lui.

Renvoyé au comité de Sûreté générale. (66)

(64) *Moniteur*, XXII, 556. *Bull.*, 1^{er} frim.; *Mess. Soir*, n° 826.

(65) Cailleux (Michel, François).

(66) *Moniteur*, XXII, 556. *J. Fr.*, n° 787.

h

[*La section des Droits-de-l'Homme à la Convention nationale, le 1^{er} frimaire an III*] (67)

Une société jadis célèbre, mais depuis conspiratrice a prétendu rivaliser de pouvoir avec la Convention nationale.

Vous avez bien mérité de la patrie en détruisant cette agrégation monstrueuse, usurpatrice des droits du peuple.

Les scélérats, ils avoient osé dire qu'ils feroient un rempart de leurs corps à leurs lâches complices ; mais le peuple dont ils avoient usurpé le nom a déjoué leurs viles manoeuvres.

La section des Droits de l'Homme vient en masse seconder votre mâle énergie ; elle ne connoit d'autre point de ralliement que la Convention nationale. Elle attend avec impatience que les conspirateurs courbent leurs têtes chargées de crime sous le glaive de la loi.

LE PRÉSIDENT (68) : Les mesures que la Convention a prises ont été sanctionnées par l'opinion publique. Cette force irrésistible a prouvé que si des hommes qui ont le caractère du lion, qui en ont emprunté la crinière (*On rit et l'on applaudit vivement.*) sans en avoir la force ni le courage, ont cru dompter le peuple, ils se sont étrangement trompés ces hommes, puisqu'ils en portent encore le nom. Il en est qui ont parlé comme eux, parce qu'ils étaient égarés par eux, parce qu'ils étaient trompés par leur caractère, effrayés par leur réputation colossale, par le pouvoir dont ils abusaient. La Convention est appuyée sur la raison et sur la force du peuple ; elle étendra une main de fer sur les coupables, elle la retiendra pour ne pas frapper l'innocent.

Citoyens, vous avez prouvé à tous les départements que, s'il s'élève encore quelque animal cruel, vous saurez le terrasser : allez dans vos sections, éclairez ceux qui ne sont que trompés ; abandonnez les haines particulières, qui ne servent qu'à diviser les bons citoyens, et réunissez-vous à la Convention pour conduire au port le vaisseau de la République.

i

[*La section de la Montagne à la Convention nationale, le 30 brumaire an III*] (69)

Citoyens représentants,

Une société jadis populaire rivalisoit vos pouvoirs, usurpant la souveraineté, elle dictoit impe-

(67) C 328, pl. 1453, p. 10. *Moniteur*, XXII, 555; *Bull.*, 1^{er} frim.; *Rép.*, n° 62; *Ann. Patr.*, n° 690; *C. Eg.*, n° 825; *F. de la Républ.*, n° 62; *J. Fr.*, n° 787; *Gazette Fr.*, n° 1054; *M.U.*, n° 1349; *J. Paris*, n° 62; *J. Perlet*, n° 789.

(68) *Moniteur*, XXII, 555-556. *Bull.*, 1^{er} frim.

(69) C 328, pl. 1453, p. 15 avec les signatures de COILLOT, président et POUPARDI, secrétaire. *Moniteur*, XXII, 556; *Bull.*, 2^o frim.; *Rép.*, n° 62; *Débats*, n° 789, 875-876; *Ann. Patr.*, n° 690; *F. de la Républ.*, n° 62; *J. Fr.*, n° 787; *Gazette Fr.*, n° 1054; *M.U.*, n° 1349; *Mess. Soir*, n° 826; *J. Paris*, n° 62; *J. Perlet*, n° 789.